

# APPEL DE CANDIDATURES

## AUX ÉTUDIANTES, ÉTUDIANTS DE L'UQAM AFIN DE POURVOIR UN SIÈGE DE MEMBRE ÉTUDIANTE, ÉTUDIANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu de la Loi sur l'Université du Québec, deux sièges du Conseil d'administration de l'UQAM sont réservés aux étudiantes, étudiants. Il y a lieu de procéder à la désignation d'une personne étudiante en vue de sa nomination par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est la plus haute instance de l'Université. Sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration, entre autres, les budgets de l'Université, ses règlements et ses politiques ainsi que des recommandations émanant de la Commission des études ou encore des comités relevant du Conseil.

### DURÉE DU MANDAT

La personne intéressée à poser sa candidature doit prendre en considération le fait que si elle est désignée, elle se verra attribuer un mandat **de deux ans** débutant à la date de nomination par le Conseil d'administration de l'UQAM, et qu'elle devra être inscrite comme étudiante, étudiant de l'Université **pour toute la durée de ce mandat**.

### CALENDRIER DES RÉUNIONS

Le Conseil d'administration se réunit habituellement une fois par mois, le jeudi, à compter de 12 h 30. La durée moyenne de ces réunions est de 3 heures. Des réunions extraordinaires peuvent aussi être convoquées.

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Être inscrit comme étudiante, étudiant de l'Université au trimestre d'automne 2025. Des vérifications concernant l'historique judiciaire de la personne désignée pour la nomination seront effectuées, ainsi qu'un examen de potentiels conflits d'intérêts.

### MISE EN CANDIDATURE

Pour soumettre votre candidature, veuillez remplir le [formulaire ci-joint](#) et réunir les pièces demandées. Le dossier ainsi constitué devra impérativement être envoyé par courriel à [instances@uqam.ca](mailto:instances@uqam.ca).

### DATE LIMITE DE MISE EN CANDIDATURE

Votre dossier de candidature complet devra être reçu par courriel **au plus tard le mercredi 22 octobre 2025, à midi, pour être valide**. Cette échéance sera rigoureusement respectée, aucun dossier ne sera accepté une fois passé ce délai.

### PÉRIODE DE SCRUTIN ET RÉSULTATS

S'il n'y a qu'une seule candidature, la personne sera élue par acclamation. S'il y a plus d'une candidature, un scrutin s'effectuera **via OMNIVOX, le 5 novembre, à partir de 10h, jusqu'au 12 novembre 2025, à midi**. La personne ayant obtenu le plus grand nombre de voix sera déclarée élue.

### INFORMATION

Pour toute question ou information relative à ce processus, nous vous invitons à écrire à l'adresse suivante : [instances@uqam.ca](mailto:instances@uqam.ca).